



4 Ans déjà
que tu nous manques...

Pourquoi les beaux souvenirs que Karine nous laisse n'arrivent pas à effacer la douleur de sa fin cruelle ! ?

Son beau visage souriant aurait dû accompagner nos journées durant de nombreuses années encore. Nous aurions peut-être pu, accepter un accident ou la maladie, nul d'entre-nous n'est à l'abri de cela, mais jamais, jamais, on ne peut accepter ou tolérer les actes monstrueux commis par des êtres inhumains, assassins sans scrupule, qu'ils agissent en solitaire par vice ou en groupe, ils massacrent des vies, détruisent des innocents, sèment douleur et désespoir, touchant plusieurs familles par victime qu'ils font.

Que nos gouvernements qui veulent une Europe unie, pensent aux Droits de l'Homme d'une Europe de cœur, et non au confort des assassins qui sont derrière les barreaux. Les Droits de l'Homme passent peut-être par moins d'acquis, mais en faisant prendre conscience à chaque homme que l'on doit le respect à autrui, et surtout le respect de la vie des autres. Sans punition adéquate, on ne peut qu'alimenter le vice, et par une peur de l'inconnu du futur faire de la vie des victimes un éternel tourment.

Edith - maman de Karine - écrit pour le 22 juillet 2005

CES JOURNÉES INTERMINABLES !

(du 15 au 22 octobre 2004)

Six jours...

Six jours que vous avez attendus depuis des mois, avec un mélange d'impatience et de crainte incomprise. Et ce 15 octobre arrive, vous connaissez la date depuis juin, la « pression procès » vous ronge, les journées passent, vous avez compris qu'ils faut les occuper, n'importe comment, vous ne pourrez jamais assez dire merci aux membres qui composent la base de votre association pour leur présence et leur patience à vous écouter. Vous acceptez tout ce qui se propose dans ces jours ou une panique intérieure vous gagne, les journalistes qui viennent ces jours-là sont, sans le savoir, d'une grande aide. Leur parler vous sécurise sur votre plus grande crainte : « serai-je capable, le moment venu, de parler devant la Cour et les Jurés, où l'émotion sera telle que je ne pourrai proférer un son ? » et lorsqu'ils partent, vous vous rendez compte que l'émotion est là, la pression aussi lorsque vous vous exprimez devant eux et de fait, vous retrouvez un semblant de calme, vous vous raccrochez à cela : « je peux leur dévoiler ce que je ressens à eux, j'y arriverai au Procès... ».

Les deux jours avant le procès sont vécus « hors du temps ». Une journée pour faire la valise! Vous ne savez pas comment vous avez passé la journée, vous étiez pourtant debout assez tôt, la tête vous déborde, les pensées se bousculent, il n'y a plus rien de cohérent en vous...

Vous avez visité la veille la Cour d'Assise, elle vous a semblé si petite, le box de l'assassin juste là, à quelques pas. Au départ, on vous dit : « Vous serez assis là », -Comment ça là, juste sous le nez du monstre !- Une personne du tribunal arrive : « Il y aura des changements pour ce procès ! On ne peut mettre les deux protagonistes dans le même box, donc là sera la complice, et la famille de la Victime sera à la place des journalistes, près des Jurés ». Ouf merci ! La salle vous paraît de plus en plus petite, ça fait yo-yo entre votre estomac et votre gorge, les personnes qui vous parlent sont dans un brouillard, vous vous dites qu'ils doivent vous prendre pour un automate... La visite a duré un bon quart d'heure, elle va tourner dans votre tête les 2 jours qui suivent.

Le matin du premier jour, pas question d'être en retard, la belle-sœur a tout prévu, une voiture 8 places pour que l'on soit tous ensemble, une idée de génie ! Avoir autour de soi ses proches, sentir que l'on est un groupe, face à la presse, vous savez qu'ils ne vous agresseront pas, mais tout est impressionnant lorsque vous avez les nerfs à vif. **Ces six jours sont pour vous d'une importance capitale, c'est la défense de votre fille !**

Vous n'avez jamais vu les monstres, d'ici une heure, vous saurez à quoi ressemble ceux qui se sont acharnés sur votre enfant sans la connaître. Vous n'arrivez pas à émettre un son, la boule que vous avez dans la gorge menace d'exploser. Vous aviez prévu les éventuels embouteillages... Vous avez 25 minutes d'avance ! Vous vouliez être là 10 -15 minutes avant, pas autant ... Si vous pourriez faire demi-tour... Vous hésitez, vérifiez que toute la famille est bien autour de vous, il faut entrer, traverser la cour... (*Ca fait des mois que vous avez l'impression d'être un « mouton », manipulé par les avocats de la défense, à qui la justice donne tous les droits, vous vous êtes bien débattus, vous avez fait ce que vous avez pu, mais, en fait, vous n'avez pu que suivre le mouvement de la machine judiciaire.*) Maintenant vous avez l'impression que vous allez entrer dans la gueule du loup... Les journalistes ont dû sentir la tension, malgré les flashes et les projecteurs, ils n'insisteront pas.

Dans le hall, grand nombre de personnes –amis , connaissances et inconnus- sont massés devant la porte des Assises, ils viennent de Bitche, de Strasbourg, des Vosges, de Belfort, de Reims et des environs de Vesoul pour ceux que vous connaissez... Leur présence prouve leur soutien, vous avez envie de leur crier merci, mais c'est si peu par rapport à ce qu'ils vous apportent, et si vous ouvrez la bouche, vous allez vous effondrer... Votre corps se raidit, les larmes montent aux yeux, vous essayez un sourire... Où est la porte, il faut que vous rentrez dans la salle, que ça commence, que vous sachiez... **Savoir...**

Votre avance les a pris de cour, les CRS n'ont pas encore leur détecteur de métaux... Procès sous haute sécurité ! Le stress pour nous et pour eux aussi apparemment !

(on me dira plus tard qu'un bel arc-en-ciel allait ce matin-là de la cathédrale et s'arrêtait au dessus du Palais de Justice, ça a marqué plusieurs personnes qui savaient que Karine s'était prise de passion pour ce phénomène naturel alors qu'elle travaillait sur ce sujet pour un examen scolaire en LCR –langue et culture régionale- Ma belle-sœur m'a dit me l'avoir montré à notre départ de l'hôtel, mais j'étais bien trop crispée pour me le rappeler. Tu voulais peut-être nous montrer Karine que tu étais là avec nous, j'en doute pas puisque nous avons pu tenir l'intégralité de ces six jours de procès.)

Les six jours :

Vous découvrez le visage des monstres. L'assassin rentre bien droit, hautain, cynique, décontracté (vous le verrez se balançant sur sa chaise, le dos appuyé au mur les genoux contre la rambarde le séparant de ses avocats, souriant avec eux, mâchonnant bonbons ou chewing-gum). Sa complice, votre premier choc en la voyant « elle a de beaux cheveux, la garce » légèrement maquillée, elle se permet ce qu'elle a massacré chez votre fille.

(Karine avait de beaux cheveux, savait se maquiller discrètement pour faire ressortir ses yeux, Karine ne connaîtra pas l'amour sincère, la joie d'être mère...)

Cette garce attend un troisième enfant d'un troisième amant, les deux premiers bébés sont placés, pourtant elle était dans un centre pour mère célibataire... Vous ne comprenez pas... Qui comprend ?

A aucun moment, durant tout le Procès, vous ne voyez de désolation ou de peine sur leurs visages pour ce qu'ils ont fait, pas de remords, pas de culpabilité. Parfois la garce discute avec son avocate en souriant, pas de gêne, eux ont l'air bien dans leur peau, le procès : une formalité voire une distraction.

En fait c'est vous, parents de la Victime, et seulement vous seuls qui subissez le Procès.

A certains moments, vous pensez intensément aux parents de Victimes qui vous ont téléphoné pour vous conseiller. Pendant ces jours, si vous voulez tenir il vous faudra de temps à autre déconnecter « *sortir en pensée de ce procès, regarder ça comme si -mais c'est impossible ce n'est pas vous qui êtes concernés par une histoire pareille, ce ne peut pas être votre enfant, celle que vous avez tellement aimée, tellement protégée qui est la Victime de toutes ces horreurs ; vous le savez pourtant car vous avez lu pas mal de rapports, mais l'entendre c'est de trop, vous coupez-* »

Et là vous regardez les Jurés, ce sont les personnes pour vous les plus importantes de la salle avec la Cour et l'Avocate Générale, vous savez que ce serait mauvais signe s'ils avaient l'air de s'ennuyer, mais là, ils ont l'air parfois ébahis, *vous vous demandez s'ils ne pensent pas : « on me raconterait tout ça ailleurs, je ne le croirai pas »* ; la Cour avait décidé de mettre 5 Jurés suppléants en plus des 9 Jurés tirés en premier, ils resteront tous jusqu'au bout. Vous les remerciez intérieurement le mardi, début du troisième jour, lorsque vous les voyez tous entrer dans la salle après avoir terminé la veille à 21h30 après une bonne partie de l'après midi passée sur les autopsies et une nouvelle journée qui s'annonce dans des conditions aussi lourdes. Ils n'habitent certainement pas les environs de Metz, il leur faut rentrer chez eux...

Et vous après deux jours entiers de procès, vous vous dites que si l'on doit terminer tous les jours aussi tard, vous ne tiendrez pas jusqu'au bout.

L'Avocate générale, représentant le ministère public, par ses questions et sa connaissance très précises du dossier, cela se remarquera dès le premier jour, sera certainement la personne qui, sans le savoir, vous stabilisera. C'est une femme que vous trouverez remarquable, elle fera un plaidoyer honnête et plein de ferveur. **Elle requerra le maximum prévu par la loi pour chacun, perpétuité avec le maximum d'années incompressibles (22 ans) pour l'assassin et 3 ans, maximum prévu par la loi pour « destruction de document ou d'objet concernant un crime ou un délit pour faire obstacle à la manifestation de la vérité »** pas mieux à votre goût que le chef d'inculpation précédent « modification de l'état des lieux d'un crime ou d'un délit » qui vous a fait bondir et que l'on a changé (si le corps de votre enfant n'est pas un état des lieux, ce n'est pas non plus un objet), **pour la garce qui a eu l'idée et participé à brûler votre fille.** Mais l'un comme l'autre, pour ces chefs d'inculpation, c'est trois ans maximum prévu par la loi... C'est dégoûtant ! **Pour vous y a complicité,** mais l'Avocate Générale ne peut demander les peines que par rapport aux chefs d'inculpation retenus pour chaque coupable.

Pendant ces jours interminables, vous écoutez, parfois vous sursautez, mais sans faire de bruit, c'est interdit ! Vous entendez des aberrances surtout lorsque les parents de l'assassin déposent. Ils sont chrétiens, croyants, pratiquants et –comment dit-on lorsque quelqu'un détourne de façon malhabile la vérité-. Votre avocat, croyant et pratiquant lui aussi n'a pas osé vous donner une lettre « spéciale » écrite par **ces parents**, vous en prenez connaissance au procès, suite à une question de l'Avocate Générale : « Que pense la famille de Karine de la lettre de Mr Krauth (père) ». Dans le contenu, il y a entre autre cette phrase : « **Demande aussi à Karine qu'elle intercède pour toi !** ». Sur le coup, vous fusillez l'Avocate Générale du regard, elle n'y est pour rien mais c'est une réaction en direct. Si vous vous rappelez toutes leurs incohérences sorties lors du procès, c'est un roman qui va s'écrire...

Vous appréciez le tact du Président de la Cour lorsqu'il commence le 2^{ème} interrogatoire des parents Krauth dans cette nuance : « vous comprendrez que vos vérités changeant, nous vous enregistrons ... ». Vous soulignez juste encore sa présence d'esprit qui suggère, au 4^{ème} jour du Procès,

en s'adressant à celui qui occupe le box des accusés, « n'avez-vous rien à dire aux parents... », vu sa tête, il ne voit pas, **le Président insiste et réitère** de façon différente sa phrase... Ha ! Les excuses... Les avocats avaient dû les prévoir pour la fin, pas pour le milieu du procès.

Vous en viendrez à comprendre de moins en moins les avocats de la défense (si jamais vous les avez une fois compris), qui n'ayant rien pour justifier les actes monstrueux de leur client, en viendront à s'acharner sur certains témoins, sur les experts médicaux...

Vous admirez ces personnes devant défendre leur moralité ou leur profession. Vous ne les connaissez pas (et heureusement, ce serait donner du miel aux défenseurs des « monstres ») et ils défendront pendant des heures, leurs travaux, leurs analyses, donc votre enfant.

C'est lors de leurs plaidoyers que « l'une des plus belles phrases » vous viendra de l'avocate de l'assassin, qui commencera son discours ainsi : « J'ai l'extrême honneur de défendre Mr..... », elle la répétera au moins deux fois. –Il y a des vocations qui vous laissent songeur...-. Les deux avocats de la défense attaqueront l'un après l'autre, les médias, l'organisation du procès, à nouveau les experts, les témoins, les parents du monstre (qui règlent certainement leurs honoraires), prendront à parti un Juré et pour finir s'attaqueront à la Victime, votre fille. Là ça vous suffit, vous quittez la salle.

Trois heures de délibéré, il paraît que c'est rapide, pour vous une éternité. Heureusement qu'un grand nombre de personnes est resté, des parents, grands-parents de Victimes, ils ne sont pas cités car il n'y a rien de pire que d'oublier des présents restés anonymes et dans l'émotion, vous ne les voyez pas. Mais ils sont là, ils vous parlent, ils vous rassurent et restent gravés bien au chaud au fond de votre cœur avec tous les membres de votre association qui, comme eux, chaque jour se sont organisés pour faire la route et vous apporter leur soutien par leur présence.

Le Verdict : Perpétuité avec 22 années incompressibles pour l'assassin, 3 ans avec ordonnance de prise de corps immédiate pour sa « complice » qui n'avait pas encore fait de prison jusqu'à ce jour.

Le maximum pour les deux, c'est ce que vous vouliez ! Après six jours, vous êtes vidés, depuis trois jours déjà vous avez mal tous les muscles, complètement raide. Les journalistes vous accostent, « Etes-vous satisfait du Verdict ? » Que répondre ! Oui on est satisfait parce que la société vient de protéger, Vos Enfants, de prédateurs... Parce qu'ils ne ressortiront pas de sitôt (**du moins c'est ce que vous croyez à ce moment –là**). Mais à vous, il vous reste ce goût amer qui vous donne la nausée, eux vivent, ressortiront, s'amuseront à nouveau...(d'ailleurs vous savez déjà qu'ils font Appel, ils l'ont dit de suite...) et votre enfant ne reviendra pas, votre plaie reste béante. Vous ne pouvez pas dire ça, personne ne le comprendrait, vous avez obtenu le maximum... Que voulez-vous de plus... A ce moment là, plus que jamais, vous voudriez voir la tête de ces monstres éclater comme un ballon de baudruche.

(La nuit qui a suivi le verdict, il y a eu un orage impressionnant avec de longs éclairs et de beaux coups de tonnerre, lorsque j'étais jeune on disait « le diable se déchaîne », cette nuit là j'ai eu une pensée : « le diable n'est pas content »)

L'après procès :

Toutes les personnes que vous allez rencontrer sont persuadées que maintenant c'est fini, vous allez pouvoir souffler, on conçoit bien qu'il vous faudra un peu de temps pour vous remettre de ces journées chargées d'émotions, mais c'est bon maintenant dans quelques semaines vous allez pouvoir reprendre un semblant de vie, les criminels étant enfin bien rangés en prison... **Toute la famille aurait bien voulu qu'il en soit ainsi. Mais c'est sans compter sur toutes les finesses des lois. 15 jours après le procès**, vous recevez des courriers en recommandés du Tribunal de Metz (*en 15 jours, vous n'avez toujours pas géré tout ce qui s'est passé pendant les audiences, le procès vous passe comme un film sans fin dans la tête, vous vous dites : « heureusement qu'ils ont eu le maximum, comment je réagirai autrement... »*) et là, **stupeur, ils demandent tous les deux leur remise en liberté**, personne ne vous a prévenu que cela était possible, **ils viennent de prendre le maximum**, mais c'est une lettre officielle avec accusé de réception, pas un canular, vous allez en quelques heures passer de la stupeur à une rage impuissante, de l'ahurissement à l'envie de meurtre, de la colère à la dérision... Et si suite à ça vous ne devenez pas fou...

Votre avocat, lorsque vous l'appellerez vous répondra calmement : « **j'aurai pas pensé qu'ils auraient ce culot...** », **mais en faisant Appel, ils ont droit de demander leur remise en liberté, le verdict du 1^{er} procès étant désormais dans un « statut intermédiaire », puisque pour être validé il faut désormais que le procès d'Appel ait eu lieu.**

Plus vous réfléchissez, plus vous êtes sûr d'une chose, jamais on ne vous laissera de répit. Vous pensez à d'autres « affaires » (quel mot ! votre fille est une « affaire » toutes les Victimes sont des « affaires ») et vous vous prenez à rêver de voir tous ces monstres coincés, à vie, dans un trou. Pourquoi ne peut-il y avoir de perpétuité pour eux, alors qu'ils l'ont donnée de sang froid à votre enfant et à toute la famille en même temps ? Vous vous demandez si, en fait, tous ces procès ce n'est pas que folklore et théâtre puisqu'il est si facile de demander à sortir de prison, sans respect des verdicts.

Edith Schaaff

Extrait du bulletin de novembre 2005

Les « inattendus de la Justice » :

On a été choqué de recevoir 15 jours après le procès, 2 courriers par Partie Civile, l'un, une demande de remise en liberté de l'assassin, l'autre, une demande de remise en liberté au nom de sa complice. Si avant le procès nous n'avons jamais donné d'information aux journalistes, cette fois, supposant que ce ne sont pas les avocats de la défense qui vont divulguer publiquement ce genre d'information, révoltés, l'association nous aide pour informer les journaux. (courrier ci-après).

Bitche, le 3 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

Le 22 octobre 2004, la Cour d'Assises de Metz rendait son Verdict sur le Procès Krauth-Garino, Assassin et « complice » du meurtre de Karine Schaaff, le 22 juillet 2001 à Bitche.

La Perpétuité était prononcée pour Krauth avec 22 années incompressibles et 3 ans de Prison pour sa compagne Garino.

Vous avez suivi ce procès et vous l'avez transcrit dans vos journaux locaux, à la radio et à la télévision...

ILS ONT FAIT APPEL et ONT OSÉ DEMANDER LEUR REMISE EN LIBERTÉ (2 semaines après le Verdict) en attente du nouveau procès.

La Famille, les Amis sont suspendus à la Décision que prendra le tribunal de Metz le :

- 9 décembre 2004 concernant Garino (avoir pensé à brûler et l'avoir fait ne lui paraît donc pas passible de prison ?) et le

E 16 décembre 2004 concernant Krauth. (apprenons ce jour qu'il a retiré sa demande)

Pensez-vous que l'on puisse supporter cela calmement, sans angoisse, sans crainte ?

Dans tout ce procédé juridique, qu'en pensent les Parents de Karine ? Comment peuvent-ils croire sérieusement à cette décision de justice, qui a sévèrement condamné les « deux êtres diaboliques dépourvus d'humanité » (-Madame l'Avocate Générale, lors de sa plaidoirie-) pour le meurtre aggravé de leur fille, alors qu'aujourd'hui l'Horrible cauchemar continue.

Nous, associatifs, dénonçons ce procédé qui ne fait que décupler la douleur d'une famille durement Touchée et qui ne retrouvera jamais la joie de la sérénité familiale.

Mesdames et Messieurs les journalistes de la presse écrite ou parlée, vous avez aidé et accompagné Monsieur et Madame Schaaff tout au long des ces dernières années, ne les laissez pas « sombrer »...

Les Amis de Karine : Protégeons nos Enfants

L'assassin retire sa demande début décembre 2004.

Le 8 décembre 2004, la cour de Cassation nomme Nancy pour le jugement en Cour d'Appel, Metz n'est plus compétent pour statuer sur la demande de la complice. (A savoir, le 8 décembre 2004, la Cour de Cassation a désigné la Cour d'Assises de Nancy pour le prochain procès. La chambre de l'instruction de la

Cour d'Appel de Metz était par voie de conséquence dessaisie du contentieux de la détention de Péroline Garino, et, ne pouvait que constater son incompétence pour statuer sur la demande de mise en liberté présentée par cette dernière.) *Elle reste donc en prison...*

Elle va déposer une nouvelle demande à Nancy en janvier 2005, on l'apprendra juste trois mois après le procès.

Le 27 janvier 2005, j'écris ces quelques lignes :

« Après seulement trois mois de prison, c'est déjà sa deuxième demande.

3 ans, ce n'est pourtant pas beaucoup (d'autant plus que l'on sait que les prisonniers ne font rarement plus de la moitié des peines prononcées), pour avoir dissimulé un assassinat 11 jours, participé à brûler une jeune fille –on passera les autres horreurs entendues au procès sur ces moments-là-, divulgué des informations fausses à plusieurs reprises ensuite.

Ses mensonges ont fait qu'elle s'en est bien sortie jusqu'au procès... Mais depuis, elle ne devrait plus duper grand monde... Elle n'avait pas l'air mal à l'aise, ni rongée par les remords, durant ces jours pénibles. Et pour demander à sortir de prison si rapidement après un procès, il faut bien en conclure qu'elle estime ne rien avoir à se reprocher.

Pas de conscience, ... ; **j'ose espérer que Nancy la gardera, où elle est, jusqu'au procès d'Appel...**

L'audience aura lieu le jeudi 3 février 2005 à 8 h 30.

Bien sûr, nous, Partie Civile, sommes priés de ne pas nous présenter... »

Nous allons tout de même à Nancy le 3 février, nous ne pouvons assister, on le savait, nous sommes installés dans une salle attenante, la demande sera rejetée, la complice de l'assassin, qui a participé à brûler ma fille, voire qui l'a elle même brûlée, restera en prison. Elle y mettra au monde son troisième enfant, trois de trois pères différents, mais elle a brûlé Karine par amour pour l'assassin !...

On a voulu culpabiliser Fabrice en lui disant : « vous voulez qu'une femme enceinte reste en prison ! » Si la justice l'avait mise derrière les barreaux plutôt, vu le rôle qu'elle a joué, il n'y aurait pas trois enfants aujourd'hui, dont deux déjà à la charge de la société.

On recevra à nouveau une demande de remise en liberté de l'assassin début avril 2005, sa deuxième ; et dire qu'il a été condamné à perpétuité avec 22 ans de sûreté !

Je me défoule en écrivant des lettres et des textes, certains sont envoyés, d'autres simplement conservés. Je dois dire que lorsque j'écris le texte ci-dessous, 5 mois ½ sont passés depuis le procès, mais nous l'avons toujours devant les yeux, un deuxième se prépare et nous nous demandons si toute notre vie nous recevrons des demandes de remises en liberté...

« le 11 avril 2005,

L'assassin de ma fille demande à nouveau à sortir de prison. Cette demande fait peut-être sourire les milieux judiciaires car « il n'y a pas de risque qu'un juge le laisse sortir » (parole du Procureur de la République de Sarreguemines lorsque nous l'avons rencontré il y a quelques jours), mais pour nous, risque ou pas, c'est une question qui se pose d'une autre façon : « comment les lois peuvent-elles avoir été faite dans le sens qu'un condamné, qui vient de recevoir le maximum, puisse demander à sortir de prison à tout « go » entre son procès et le procès d'Appel ? »

Ceci amène d'autres questions : Quel est le coût d'un déplacement d'un prisonnier pour le transférer de sa prison au palais de Justice de Nancy, promenade pour lui qui mobilise plusieurs gendarmes sur plusieurs heures ! Pour qui ces frais inutiles, qui demandent des courriers en recommandé à chaque personne indépendamment (nous sommes trois, nous recevons trois courriers...) ainsi que ceux adressés aux avocats !

On nous dit que la Justice a du travail, pas étonnant, en donnant le droit à des procédures dont on ne voit pas l'utilité, si ce n'est peut-être la déstabilisation croissante des nerfs des familles de Victimes ! Après le jugement à huit clos, il y aura un compte rendu adressé en recommandé de nouveau à chaque personne ! Nous ne voudrions pas ne pas être informés de ces demandes, mais ce que nous ne pouvons pas supporter, c'est ce droit qu'on laisse aux criminels de continuer à manipuler les familles de Victimes à leur guise, avec les lois pour eux. Ce que nous ne pouvons pas supporter,

c'est que ces audiences se déroulent entre magistrats ! Pourquoi nous, les Parties Civiles, ne pouvons pas y assister ?

Nous parlions de coût : Une journée de demande de remise en liberté mobilise un certain nombre de personnes, le Juge plus deux assesseurs, les avocats, les gendarmes, le fourgon... Pour notre avocat, c'est nous ou notre assurance ! Pour les autres protagonistes et le véhicule... On estime, d'après ce que nous avons entendu, à 200 € environ le coût moyen journalier par prisonnier. Je suis sûr que vous journalistes, pouvez vérifier ces chiffres et les confirmer ou les rectifier ! »

L'assassin retirera à nouveau sa demande quelques jours avant l'audience (c'est apparemment juste pour jouer avec nos nerf! -Mais ça marche-).

*De la façon dont les lois sont faites, vous vous apercevez qu'on laisse les assassins continuer à jouer avec les Victimes après leurs crimes, et même de la prison, ce n'est plus physiquement, cruellement, mais moralement, psychologiquement avec les bons conseils de leurs avocats. Ils ont massacrés notre fille, mais **ils ont des droits** !... Soyons juste, nous aussi nous avons des droits, je les résume ainsi, accepter les décisions et faire notre deuil, « arrêter de bouger, vous vous faites du mal ! », cette phrase je l'ai entendue à maintes reprises de la bouche de médecins, pysy et fonctionnaires, pourtant même dans ces métiers ils ne sont pas à l'abri de voir un de leur enfant tomber dans les griffes de monstres sans scrupule...*

Articles de presse (sur les bracelets électroniques mobiles) :

*Nous avons recherché dans différents journaux pour voir ou en était le texte de loi **après deuxième lecture à l'Assemblée Nationale et avant deuxième lecture au Sénat.***

On y a trouvé que l'on allait promulguer une loi sur le bracelet électronique mobile et en même temps, pour marquer la volonté de diminuer l'érosion des peines.

(Pourtant, pour beaucoup d'entre nous, le bracelet électronique est une érosion des peines !)

Tiré dans le Figaro en rubrique France Société du 14 octobre 2005 :

« Il faut savoir que si le texte est promulgué en l'état, le tribunal d'application des peines aura la faculté, mais non l'obligation, d'imposer le port d'un bracelet électronique mobile aux criminels les plus dangereux et aux délinquants sexuels. Ce nouveau dispositif concernera tous les condamnés à une peine égale ou supérieure à 10 ans d'emprisonnement et actuellement détenus.

Dans la lutte contre l'érosion des peines, les députés de la majorité ont diminué dans une proportion allant du tiers à la moitié les remises de peines habituelles accordées aux récidivistes au cours de leur détention. **Actuellement la quasi-totalité des condamnés** bénéficie en effet d'une remise de peine pour bonne conduite de trois mois la première année d'incarcération et de deux mois les années suivantes. »

(pour les récidivistes ça deviendra donc de deux mois la 1^{ère} année et un mois les années suivantes)

« Selon une étude réalisée en 2002 par le centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, les auteurs de meurtres ne purgent en effet que 63 % de la durée de leur peine en moyenne »

Tiré du Républicain Lorrain du 14 octobre 2005 :

« La surveillance comprend un bracelet électronique relié par satellite mais également l'obligation de soins ou l'interdiction de fréquenter certains lieux ou d'entrer en relation avec la victime. Elle pourra être décidée par le juge d'application des peines après une « **expertise médicale dont la conclusion fait apparaître la dangerosité du condamné afin de prévenir une récidive dont le risque paraît avéré** », selon le texte voté. »

*Pour nous, du moment où on les sait dangereux, ils devraient **rester en prison.***

Pour ceux qui sortiront avec un bracelet, se sera limité à la fin de la peine qui a été prononcée lors du procès et avec un maximum de 10 ans de port de bracelet pour les criminels et de 6 ans pour les délinquants.

La deuxième lecture au Sénat apporte ses modifications :

Pris sur Internet « LEMONDE.FR » le 26.10.05 :

« Le Sénat a adopté en deuxième lecture mercredi soir la proposition de loi sur le traitement de la récidive des infractions pénales, après en avoir assoupli les mesures les plus contraignantes...

Ils ont toutefois mis des conditions strictes à l'utilisation du bracelet, qui sera réservé, dans le cadre de la libération conditionnelle, du suivi socio-judiciaire ou de la surveillance judiciaire, aux personnes condamnées à une peine de dix ans de prison (...) Le consentement explicite du condamné sera exigé, les mineurs seront exclus de ce dispositif et celui-ci ne pourra être proposé que pour une durée maximale de quatre ans, au lieu de dix ans dans le texte des députés. »

« Les sénateurs ont reformulé une mesure votée par les députés qui excluait du bénéfice de la suspension de peine pour raison médicale des détenus dont la remise en liberté serait « *susceptible de provoquer un trouble exceptionnel à l'ordre public* ». »

Les députés avaient également proposé, pour les condamnations à perpétuité, de porter la période de sûreté à 25 ans, les sénateurs l'ont ramené à 22 ans.

Le bracelet électronique validé :

Tiré de l'Est Républicain du 9 décembre 2005 :

L'imposition, à leur sortie de prison, d'un bracelet électronique mobile à certains condamnés jugés dangereux, a été validée hier par le Conseil constitutionnel. Les dix sages de Palais royal avaient été saisis par soixante sénateurs socialistes sur cette loi du 22 novembre 2005. Les sénateurs socialistes demandaient la censure de cette disposition. Ils arguaient notamment qu'imposer le bracelet mobile à des personnes condamnées avant l'adoption de la loi contrevenait au principe de non-rétroactivité des lois aggravant les peines. Le Conseil constitutionnel a au contraire considéré que cette mesure était « *à finalité préventive et non punitive* », qu'elle était liée non à la culpabilité de l'intéressé mais à « *sa dangerosité constatée par une expertise médicale* ».

Coup de fil anonyme : jeu ou lâcheté !

Ce livret tout comme l'association, ont été créés pour relater les aberrances que l'on rencontre lorsque l'on est confronté à la Justice. J'ai l'impression d'y pleurer ma misère, et pourtant bien des événements qui nous ont fait bondir dans l'année n'y seront pas relatés, jugés inadéquats, trop personnels ou trop tôt pour en parler, mais je ne voulais pas terminer ce bulletin en passant sous silence ce coup de téléphone anonyme que j'ai reçu.

Le 22 février 2005, vers 22 heures, le téléphone sonne à mon domicile. Très vite je vais me rendre compte que cet appel est malfaisant. Seulement voilà, quelle attitude adopter lorsque, au bout du fil, la personne (par la voix, un homme jeune) sait exactement qu'il appelle l'Association les Amis de Karine, qu'il a compris que je suis la maman, qu'il sait exactement que ce 22 février cela fait exactement 43 mois

que Karine a été enlevée. S'il appelle, il a votre numéro de téléphone, voire votre adresse. J'aurai peut-être du raccrocher, mais l'appel avait été prémédité et la conversation tournée pour en venir à un cynisme morbide. Surprise ainsi en soirée, vous réfléchissez mal. Rester calme et répondre comme si je n'entendais pas les rires moqueurs en fond, c'est ma première réaction, mais je vais perdre patience, et je vais leur dire : « que des monstres il peut y en avoir partout, et qu'ils en sont peut-être eux aussi ! » en réponse un « peut-être bien » des rires étouffés et ça raccrochera.

Sonnée, je me décide à appeler la gendarmerie de garde, Metz, on m'explique que je peux porter plainte le lendemain à Bitche et qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour retrouver d'où vient l'appel, même en numéro caché.

Le lendemain, la plainte est déposée pour appel malveillant.

(D'après les documents que j'ai enfin en ma possession, dès le 28 février la gendarmerie sait qui m'a « perturbé » ce soir-là). Quelques jours plus tard, je me rends au bureau de gendarmerie, on nous explique qu'ils savent qui a appelé mais que c'est à notre avocat de demander, au Procureur de la République de Sarreguemines, le dossier. Nous avons RdV avec Mr le Procureur début avril, il est décidé qu'on le lui demandera à ce moment-là. Mr le procureur prie notre avocat de faire cette demande par courrier, il enverra le dossier.

Maître Welzer va envoyer 2 courriers pour recevoir enfin une lettre du Procureur, le 16 juin 2005, disant qu'il allait faire parvenir les documents demandés, mais –qu'il devait faire savoir à Madame Schaaff qu'elle ne devrait pas avoir de réactions excessives- (je suis restée calme durant le procès et il faut le faire pour rester calme lors d'un procès, cette réflexion me fera me poser beaucoup de questions...). Je ne vois pas quelle réaction excessive je pourrai avoir à l'encontre de ce genre d'individu, mais je veux savoir qui a appelé, d'où il est, qui était avec et pourquoi ! L'avocat recevra les documents le 8 juillet – 4 mois ½ plus tard –, mais là où c'est surprenant, c'est que notre avocat va s'apercevoir que **l'auteur de l'appel n'a pas été interrogé, pas été convoqué à la gendarmerie**. Qu'est ce que ce type retire comme plaisir à ce genre de divertissement nocturne ? Qui était avec lui ? Et qu'est-ce qui pousse quelqu'un à gâcher la vie des autres encore plus ?

Notre avocat demandera au procureur par courrier, de l'interroger pour avoir les réponses à ces questions ; à ce jour, pas de réponse.

Pendant 4 mois ½, vous vous demandez pourquoi on ne veut pas vous dire qui est cette personne, est-ce quelqu'un que vous connaissez si bien pour que l'on hésite à vous le dire, pour que l'on s'inquiète de vos réactions ? Bien des questions pendant des semaines pour finalement apprendre que c'est quelqu'un que l'on ne connaît pas, habitant à une quarantaine de kilomètre de chez vous, qui a 25 ans !

A 13 ans j'aurai dit l'idiotie des jeunes ; à 16, l'âge bête ; à 20, on peut encore dire un âge bête à retardement ; mais à 25, c'est de la méchanceté pure et simple, de la stupidité d'individus certainement trop gâtés par la vie. (J'avais l'intention de divulguer dans ce bulletin, nom et adresse de cet individu, une partie du comité de l'association m'a dissuadé de le faire). Si l'on doit travailler pour payer son portable, je crois qu'on l'utilise à meilleur escient. Il ne faut pas avoir grand chose dans la tête pour aller de cette façon perturber les gens la nuit.

A notre époque les appels téléphoniques anonymes deviennent courants, on comprend pourquoi ! Si vous vous amusez à ce jeu-là, du moment où vous ne réitérez pas l'appel à la même personne plusieurs fois, ou que les différentes personnes que vous perturbez ne portent pas toutes plaintes, vous ne serez pas même réprimandé. Qu'une personne vraiment déprimée prenne, suite à ce genre d'appel, la voiture et cause un accident, voire se plante dans un arbre, on dira : « oh, elle était dépressive », on n'ira pas voir que, peut-être, un appel de trop en était la cause.

J'inciterai donc les gens qui reçoivent des appels anonymes surtout en soirée de porter plainte, à la longue, certains auteurs de ces distractions nocturnes seront peut-être inquiétés et cesseront ainsi des « enfantillages » qui peuvent avoir des conséquences désastreuses.

E.S.

Nous apprenons aujourd'hui, 14 décembre 2005, que la plainte pour le coup de fil anonyme a été classé définitivement sans suite pénale après l'audition de l'auteur. Celui-ci a « indiqué ne pas être à l'origine de l'appel en cause et a précisé que son téléphone portable avait dû être utilisé par un ami que se trouvait à son domicile ». Bien sûr on a pas pensé à demander qui était cet ami !... Encore un garçon dont les parents sont des gens –biens-, le maire du village que j'ai eu au téléphone fin octobre était étonné que cette famille puisse être en cause. J'estime qu'un maire doit savoir ce qui se passe dans son village, je lui adresserai

ces quelques pages avec les copies des recherches des gendarmes auprès de France Télécom, avec jour, heure, nom, adresse et numéro de téléphone.

*Je ne voulais que du beau pour ma fille, je l'adorais...
A l'approche de Noël 2001, ce texte est « venu » du fond de moi, et encore aujourd'hui, je n'en changerai pas un mot. Il a été repris sur un CD offert à la mémoire de Karine.
Une étoile découverte en 2001 a réellement été offerte et porte le nom de Karine.*

écrit pour Noël 2001

Les amis de Karine sollicitent :

*une pensée, une prière, un instant de 'lecture',
pour toutes les jeunes victimes disparues.*

Vous offrent ce poème :

*Telle une étoile filante, tu as traversé nos vies,
Tu as brillé par ta bonté et ta joie infinie,
Désormais une étoile en ton nom brille,
J'aime le ciel, la nuit et les astres qui scintillent.
Tel un flocon de neige, blanc et pur,
En cette période d'hiver où les nuits durent,
Longues nuits de souvenirs, de songes,
Qui rapportent ton visage avec un reflet d'ange !
Tel un arc-en-ciel, une forme parfaite,
Ses couleurs, ta vie, ce n'est pas une défaite.
Telle une fleur fraîchement cueillie du matin,
Ta beauté juste éclos, s'épanouira c'est certain,
Dans un autre monde... Celui de demain !*

Une maman

Extrait de la lettre envoyée à chaque sénateur et député mi-février 2002 (Si nous avons bien compté, nous avons en France 321 sénateurs, 577 députés, métropoles DOM-TOM et élus domiciliés à l'étranger.)

[Six mois sont passés depuis la tragique disparition de la jeune Karine SCHAAFF..

Rappelez-vous, une jeune fille, magnifique, douce, Karine, se rend en vélo chez une amie à l'autre bout de la ville, un superbe après-midi de juillet ; un chauffeur à la recherche d'une proie, c'est l'enlèvement. Il faudra 11 jours de recherche pour retrouver le corps, massacré, torturé, violé???, brûlé. 11 jours d'espoir, de torture, de peur. 11 jours interminables pour la famille et les proches. Et combien d'heures (5, 10, 20 ou +, 1 jour ou...) autrement plus cruelles pour la victime dans sa souffrance, le viol, la torture mentale et physique, la peur, les questions, qu'on se pose par flash, - lorsque l'on n'est jamais sorti et que l'on subit impuissante l'horreur, lorsque l'on sait n'avoir jamais fait de mal à personne, avoir été généreuse envers les autres, saine dans sa vie et noble dans ses sentiments-. A-t-elle pensé au Dieu en qui elle croyait pendant son massacre ? Que de questions, peu de réponses, quelle monstruosité !

La célébration funéraire a lieu la veille des 17 ans de Karine, quel souvenir pour les années futures ! Les messages de soutien virulents (sur la justice) ou poétiques, de nos concitoyens servent de "bouée de sauvetage" à la famille. Mais les lois, nos lois, que vous, Mesdames et Messieurs maniez et remaniez à souhait sont vieilles -de Napoléon- et chaque amendement nous paraît plus en faveur du criminel, que des victimes.

Nous n'avons plus de peine de mort en France, une "fierté" de notre Vème République, soit ! Mais beaucoup pensent que son existence était un garde fou. Aujourd'hui, on veut aller vers un allègement des peines, ce n'est pas l'avis de beaucoup de Français. Pour ce genre de décision, on ne fait pas de référendum. Si aujourd'hui le Français "boude" les urnes, c'est peut-être parce que, pour les décisions importantes, on ne lui demande pas son avis. Que feriez-vous, vous-même, Monsieur Badinter et tous les autres si cette atrocité arrivait à vos enfants ou petits enfants. Les lois sont "votre domaine", or, elles sont tellement injustes vis-à-vis des victimes et de leur famille.

Comment acceptez-vous de lire dans les journaux que la crémation d'un corps ne soit punie que pour "modification de l'état des lieux", soit presque rien et que des "personnes" pouvant commettre de tels actes soient toujours en liberté ?

Vous appelez la France un Pays de Liberté ! Où était la liberté de Karine, qui seule pour la seconde fois de sa vie, voulait simplement aller passer un après-midi agréable chez une copine ?

Mesdames et Messieurs, nous sollicitons un "appui", un conseil, une prise de position ou une réflexion personnelle sur ces sujets d'actualité, voire une révision profonde de vos lois qui sont ingérables par les juges puisque chaque coupable est jugé non pas suivant la loi du moment, mais suivant la loi qui était en vigueur du temps des méfaits.

Puisse ces quelques phrases attirer votre attention avant que notre Pays ne sombre dans le chaos ! Karine nous a quitté trop tôt, les proches ont leurs vies brisées pour toujours. Punissez durement, le contribuable attend une vraie justice.]

Ce courrier a été présenté, avant son envoi, à notre député Monsieur MAURER Gilbert. Il a fait part à ses collègues Députés de notre envoi futur, la première semaine de février, par un mot ainsi rédigé :

[Sans doute n'avez vous pas oublié le drame qui a frappé l'été dernier une famille de Bitche en Moselle dont la jeune fille Karine a été sauvagement assassinée.

Terriblement affectée, cette famille a souhaité vous adresser un courrier afin de sensibiliser les élus aux conséquences de ces drames, courrier qui devrait vous parvenir sous peu. Je souhaitais simplement appeler votre attention sur ce point.]

La parole est à la famille de Karine :

Etre parents de Victime,

Un des buts de cette association est d'informer le plus grand nombre de personnes sur ce que l'on apprend, découvre, ressent, lorsque l'on est un contribuable honnête, protégeant de son mieux sa famille.

On n'avait pourtant pas l'impression de vivre sur une autre planète, on savait que la drogue était venue jusqu'à Bitche, on parlait de la Vie avec nos enfants, on était content d'avoir réussi à leur inculquer les valeurs de la vie, du travail bien fait. Avoir deux enfants, après quatre ans de mariage, une fille et un garçon, c'est le rêve. Toujours entourés, ne sortant jamais seuls la nuit, on pensait que rien ne pouvait leurs arriver. Et pourtant...

Aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir jusqu'à l'enlèvement de Karine vécu sur une autre planète. Nous avons essayé d'avoir une vie saine, travaillant pour nos enfants, leur montrant que l'on peut tirer plaisir et fierté du résultat d'un travail bien fait. Me sentant protégée en voyant les douaniers ou la gendarmerie "faire des rondes" dans le quartier, "ils observent, analysent", c'est l'impression que j'avais. Quelle idiote j'étais... Des douaniers habitent à côté des parents du "meurtrier présumé" dans une rue en cul de sac. "L'individu" était en vacances à Bitche, chez ses parents, pendant une semaine quelques jours avant l'enlèvement de Karine, et personne n'a dénoncé, ni pensé que la voiture concernée sortait d'un bon quartier.

Lorsque je parle ainsi, on m'accuse de "cracher ma haine", quelle hérésie. Quand on regarde à droite et à gauche, on voit beaucoup de haine, entre collègues de travail, parfois entre voisins, ou au sein de certaines familles... Mais on vous reprochera d'avoir de la haine pour le criminel de votre enfant, et ce, quelques semaines après son assassinat monstrueux. Demander des explications, vouloir connaître les faits, chercher à comprendre le "pourquoi elle" alors qu'il n'y a aucune raison, demander une juste punition pour l'auteur de tout ce gâchis, car ce n'est pas une vie, mais plusieurs vies détruites, n'est pas un syndrome de haine mais de parent de Victimes, saine de corps... et d'esprit !

Saine de corps... Sept mois sont passés, et pour Karine je veux rester la mère qu'elle voulait voir et aimer. Dans la glace, physiquement et de loin, je suis presque comme avant, comment est-ce possible ? Alors qu'à l'intérieur je me sens vide, arrachée, piétinée. Me posant les mêmes questions toute la journée, arrivant souvent à parler de Karine comme s'il s'agissait d'une autre affaire, ayant l'impression qu'elle va arriver bientôt, un "salut Maman" derrière la porte, alors que l'on sait qu'il n'en est rien. Alors pour l'esprit... ?

Sept mois je disais, mais non c'était hier ! Hier où l'on venait me dire sur la tombe de ma fille, 5 jours après la cérémonie religieuse, "mais vous savez ce sont des gens bien les parents !" Oui, peut-être, je ne les connais pas ! Mais au fait, c'est quoi des gens bien à notre époque ? Des gens riches, ou des gens snobs, ou des gens ayant un bon "boulot", ou des gens pieux.....? Je me trouve entourée de gens bien à Bitche dans mon quartier du "Pfargarten", entourée de personnes dignes, honorables, qui inculquent le sens du travail à leurs enfants, avec qui on discute de tout et de rien, qui m'offre un sourire et un bonjour au passage s'ils n'ont pas le temps de s'arrêter ! Je les estime comme des gens bien. Ils sont d'origine ouvrière, ou marocaine, d'autre algérienne, ou avec du sang italien, familles nombreuses ou autres, peu importe, **ils respectent la Vie.**

Ce respect de la Vie, qui n'a plus l'air d'être une valeur aujourd'hui, puisque un "vice de procédure" sur un papier a l'air plus important que la réalité des faits. On peut à ce jour, connaître le criminel présumé de façon certaine et essayer d'éliminer des éléments d'un dossier pour une virgule de travers, un mot en trop, ou une phrase qui manque... **C'est effarant... Autre aberrance,** brûler un corps ne porte pas à conséquence immédiate puisque "la personne" ayant accompli cet acte a droit à un travail (de source de l'Est Républicain du mercredi 27 février 2002 en page Région Lorraine) et déambule libre à ce jour dans les rues de Metz. Après ça, on vous donne des conseils, "ne lisez pas la presse, cela ne peut que vous faire du mal !"

La presse, jusqu'à présent n'a pas menti, elle n'a pas inventé, elle a juste dévoilé à ses lecteurs bien des faits et ce avant que je ne les apprenne de source officielle. La presse n'a pas été informée par nous, cela nous est interdit -sous peine d'amende par l'article 114 alinéa 6 du code de procédure pénale- de relater le peu de pièce du dossier en notre possession. Par contre, lorsque l'on lit dans le Républicain Lorrain du 21 12 2001 "le dossier lui faisait penser à 48 heures de folie" ou dans celui du 21 2 2002 "L'incrimination de viol dont fait l'objet mon client prend du plomb dans l'aile" ou

Réflexion :

Quelles vont être les bases morales du futur ?

Aujourd'hui, **on ne responsabilise plus les gens sur leurs actes**, on ne veut plus culpabiliser une personne, surtout lorsqu'elle est jeune. *On lui cherche des excuses et si l'on veut, on peut toujours trouver* (entre l'enfance, le lieu de vie, le chômage, l'entourage...), *impossible de ne pas concéder à chaque personne une raison de devenir un délinquant.*

Par conséquent, par rapport aux agressions, vols, casses... très peu de malfrats passent derrière les barreaux.

Pour ceux qui ont commis des crimes, viols... et qui séjourneront dans les murs d'une prison, la société estimera que *dès qu'ils passent la porte de sortie, ils ont payé leurs dettes* à la société. *Blanchis, effacé le passé...*

Déresponsabilisés, ils sont. *On leur donne droit à oublier* leur passé, à ne pas mentionner des délits ou crimes commis, *et même, à avoir de nouveau droit au respect des autres citoyens.*

Où va nous mener cette politique permissive ?

Ne comprend-t-on toujours pas qu'ainsi, on façonne une société sans âme et sans conscience, puisque la Justice pardonne et oublie aussi facilement.

Si l'on apprend pas dans les écoles, dès la base, c'est-à-dire dès le jeune âge, *que nos faits et gestes, qu'ils soient bien ou mal, sont notre signature ; que l'on doit les porter ou les tirer tout au long de sa vie*, quelles vont-être les bases morales de la société future ?

En déresponsabilisant l'enfant, on l'empêche de devenir adulte, dit-on ! Et en déresponsabilisant le jeune ou l'adulte, qu'en fait-on ? Un assisté... un délinquant... un récidiviste...
E.S.

Un courrier ancien certes, cri du cœur, écrit dans la « foulée », mais qui, malgré les mois écoulés reste vibrant pour les personnes qui le vivent...

Fin mai 2003

Où est le Respect des Victimes ?

En ce mois de mai, alors que les jours s'allongent et que votre mal être se fait de plus en plus prenant, en l'espace de quelques jours, trois « faits » m'ont atteints alors que je ne m'y attendais pas. J'ai eu l'impression que plusieurs personnes me jugeaient, voir me condamnaient sur ma façon de m'exprimer, de ne pas pardonner, voir de survivre. Leurs attentions n'étaient pas de faire du mal, mais leurs « maladresses » ont été des couperets qui vous envoient doucement vers l'abîme !

Le temps passe.... , avec les beaux jours ça ira mieux..., il faut apprendre à vivre avec votre douleur..., voir, il faut désormais que vous appreniez à vivre sans votre fille...

Psychologues et médecins, certains membres de l'Eglise aussi, auront à votre attention une liste bien préparée de phrases toutes faites que l'on vous assénera tantôt en douceur, tantôt plus fermement... pour vous faire réagir. Sans vouloir vous être désagréable, pour votre bien...ils auront parfois le don de malaxer vos sentiments avec des doigts manquant de finesse.

Oh, ils n'ont pas tort, mais honnêtement, au fond de nous, on les connaît depuis bien avant le drame ces phrases toutes faites que l'on ressort agrémentées d'une « sauce adéquate » pour chaque épreuve de la Vie.

Or bien facile pour eux, mais ça ne vous aide pas ; ils feraient mieux de vous écouter parler de votre enfant, accepter sans discuter lorsque vous exprimez votre souffrance, vos doutes, voir votre haine. Toute personne ayant perdu un enfant passe par ces phases. D'autres personnes ce sera peut-être, la honte de leur corps suite à un viol, le mal de voir leur enfant souffrir ou de savoir qu'il a dû

souffrir, la rage d'avoir élevé un enfant pour qu'il devienne Victime de la route, qu'elles auront à exprimer. Mais elles aussi connaîtront souffrance, doute, haine, mal être...

Pourquoi vouloir nous donner des conseils, plus ou moins maladroitement, alors qu'ils ne connaissent pas notre mal. Rien à voir avec la perte d'un proche, tout le monde perd, un jour où l'autre, un être aimé ; mais l'enfant c'est une partie de nous, on nous arrache une partie de nos tripes « **le fruit de nos entrailles** ». Il faut avoir perdu un enfant pour comprendre de sens profond de cette phrase.

I

On ne peut pas aider les Victimes et ceux qui sont les auteurs des drames, on doit savoir choisir son camp et s'y tenir. (Fabrice, mon fils, trouve que je suis trop manichéenne, il est vrai que dans certaines circonstances, je n'admets pas le gris.)

On ne peut pas, si l'on veut aider quelqu'un, aller le voir en lui disant qu'on doit penser à la souffrance de son agresseur et de sa famille ... et j'en passe. La Victime s'en fout (et sera encore plus profondément meurtrie) et c'est humain ; -l'Homme parfait n'existe pas !-. Au contraire, vous aller attiser la haine, comme un souffle sur un feu de paille.

On ne peut pas dire : il faut apprendre à vivre maintenant avec ses circonstances (nous le savons déjà et ça fait encore plus mal), certains peuvent même suggérer qu'il faille oublier, pour notre bien (bien sûr). Oublier quoi ? Les belles journées ou les journées d'horreur, les deux ? Tout oublier et ranger, -ça arrangerai tout le monde-, mais comme ça vous révolte, alors on nous suggère de n'oublier que ce qui dérange, cela est humainement impossible, car cela demanderait de travailler sur soi, dans le sens d'avoir une amnésie partielle !

Je disais **qu'on ne peut pas dire**, mais il y a ceux qui y croient dur comme fer, c'est une conviction profonde. Pour s'en sortir, il faut pardonner ; et ils sont du genre à insister. Après tout, ce n'est pas votre propre chair qui a été touché. Non c'est pire, pour ma chair, un jour j'aurai peut-être pu dire après tout, je vis. **Mais c'est la chair de ma chair, le cadeau que la vie vous fait, votre enfant, le bien le plus précieux ; ce n'est pas vous, c'est pire.** Mais ils insistent encore ; la solution est dans le pardon... -je vous le dis, on est courtois, on se retient, mais par flash... on aimerait voir ce qu'ils feraient ou diraient, s'ils étaient à notre place.

On me reproche d'exprimer ma haine et de ne pas pardonner. Oh, je n'ai pas de haine du matin au soir, se serait faire trop d'honneur à ces « Monstres ». Mais l'exprimer, quand elle apparaît, cela fait du bien. Pardonner, du bout des lèvres, cela ne coûterait pas grand chose, seulement, ce n'est pas dans mon caractère. Mais pardonner avec toutes ses « tripes », cela est un autre pardon, qui ne peut s'exaucer devant tant de cruauté. A Dieu seul de comprendre et de juger.

II

Lors d'une messe en Alsace, Il y avait un groupe de femmes choristes dans le cœur qui chantait divinement bien « Donner sa Vie pour ceux qu'on aime est un acte d'amour... » (vous ne pouvez savoir comme j'aimerais donner ma vie, si ça pouvait rendre la Vie à Karine et avec tout le bonheur qu'elle méritait.) Vient le moment de la quête, et dans la foulée, on nous a distribué un feuillet avec une enveloppe. Je lis la première phrase à l'intérieur du feuillet : <L'isolement et la détresse des personnes en difficulté : personnes sans domicile fixe, familles monoparentales, jeunes, **détenus**, demandeurs d'asile, personnes âgées.... > suit tout un texte, et pour finir <Autres actions : **Présence auprès de personnes détenues** et de leurs familles,..> à la maison j'ai relu cette page, **pas un mot pour les Victimes.**

Alors, Mesdames et Messieurs, Victimes dans votre chair, ne vous inquiétez pas vos agresseurs ne sont pas oubliés de l'Eglise..... je sais bien qu'il ne faut pas faire sortir tous les détenus du même moule, mais pour les Victimes, au bout d'un moment, le regard se brouille et l'on ne voit plus qu'une catégorie de détenus, « les Monstres »...

Peut-être le rabâchage de leurs droits, de leur inconfort, de la longueur incroyable de certaines peines, choquent certaines âmes bien pensantes, et contribuent à dresser notre hargne sur **une société qui oublie que ce n'est pas la Victime qui fait le Criminel.**

Apparemment pour certaines personnes de l'Eglise les Victimes ça n'existe pas. Après tout il ne peut y avoir de Victimes puisqu'un bon chrétien doit pardonner (je te fais du mal, tu me pardonnes,

tu me fais du mal, je te pardonne – chouette éliminons les prisons → conclusion moins onéreuse seulement chacun fera sa loi, la loi du talion ; mais où irons-nous ?)

Réviser vos convictions profondes, Messieurs, même si elles sont bien intentionnées.

III

Lors d'un repas organisé, une psychologue était invitée, cette dame est sans doute parfaite pour les enfants qu'il faut accompagner lorsqu'ils sont atteints de maladie grave. C'est un métier certainement très dur et elle a mon respect pour ce qu'elle fait. Mais au cours de ce repas, son intervention a été plus que maladroite, je dirai que l'exemple choisi était déplacé, révoltant :

Expliquer à des jeunes que franchir le pas est une déchirure, ne doit pas être aisé, et son exemple est certainement plus adéquat avec eux. Mais aller expliquer à des parents qui ont perdu un enfant qu'on peut prendre comme exemple de la douleur ressentie, une transaction immobilière qui ne pouvant se faire, vous met dans la colère, la frustration, la révolte... Laissez-moi vous redire, madame, qu'après la mort brutale, tragique, subite et, quelle qu'elle soit, cruelle d'un enfant, je maintiens que votre exemple était inopiné, irréfléchi, déplacé. **Comment accepter de voir son enfant comparé, même dans un exemple, à un immeuble que l'on ne peut s'offrir !**

Croyez-vous que l'argent puisse se comparer à la Vie d'un enfant ?

Sachant que la Justice estime que le fait de brûler le corps de ma fille, Karine, est une : <modification de l'état des Lieux d'un crime>, j'ai appris ainsi que pour la Justice, ma fille est un « Etat des lieux » et maintenant une psy, bien intentionnée, nous explique que l'assassinat de notre enfant nous procure frustration, colère et révolte en écartant bien volontairement la haine, car la haine ce n'est pas bien, c'est destructeur. **Non, la destruction n'est pas arrivée par la haine, mais par la main criminelle d'un « monstre »** pour nous, par des « hasards » trop affreux, par des pourquoi nous...

On était heureux avant..... On ne ressentait pas de haine avant... Alors pourquoi est-ce les Victimes que l'on blâme aujourd'hui parce que Elles ont de la haine ? Pourquoi est-ce les Victimes qui doivent faire les efforts pour être respectées, doivent faire des efforts pour bien paraître aux yeux de la société, doivent faire des efforts pour ne pas être finalement rejetées, car avec le temps la « misère » lasse... ?

Je conclurai cette lettre avec ces quelques mots que j'ai reçu, ce sont les paroles les plus sensées que tous psys, docteurs, hommes de foi, etc.... devraient analyser et méditer :

<Je ressens l'injustice tout comme vous, vous avez mal tout comme moi, nous devons vivre avec, le moins mal possible> et j'ai rajouté : <mais pas dans l'ombre, pas caché, pas dans l'oubli, ensemble avec la mémoire de nos enfants, des faits et surtout pour le Respect des Disparus>.

Edith Schaaff

Ecrit spécialement pour le Sénateur de notre secteur, nous n'avons jamais eu de réponse.

Bitche, le 13 mars 2004

Monsieur le Sénateur,

Voici quelques mois déjà que je voulais vous adresser ce courrier. Mais mes nerfs fatigués me le font reporter s'en cesse. Aujourd'hui, puisque vous vous déplacez sur Bitche, si je remets encore, je m'en voudrai. Ce courrier n'aura pas été lu et relu ; il est comme les mots me viennent avec mon cœur

et « mes tripes », courrier d'une mère qui avait suffisamment protégé ses deux enfants pour ne jamais penser qu'un jour un drame pareil pourrait la concerner.

L'élection qui vous fait venir dans notre arrondissement ce jour, n'a rien à voir avec la sécurité. Mais je pense que lorsque l'on forme une équipe, on ne se contente pas des sujets de conversation de sa fonction, mais que l'ensemble de l'actualité doit concerner tout homme politique.

*Vous êtes membre du Conseil de l'Europe. J'ai été, mi octobre 2003, visiter le bâtiment. On y présente un film, bien fait, avec une adorable « gamine » qui devient une jeune femme puis une femme. **J'ai bien regardé, écouté, et je suis ressortie « frustrée ».** Je suis comme toutes personnes en accord avec les sujets de travaux de ce conseil ; ils sont importants. Mais lorsqu'une Victime, ou une famille de Victime, se rend compte que même dans ces lieux on pense aux prisonniers (il n'est pas précisé dans le film, prisonniers politiques où autres), mais **pas un mot sur le mal qui ronge actuellement notre société civilisée**, pas un mot sur cette Europe qui croule dans la décadence de la violence, une violence moderne, mais qui voit le jour depuis plusieurs années déjà. **Une violence gratuite chez nous, à notre porte**, et qui apparemment n'est pas à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe. C'est une caractéristique de la France de l'Europe d'aujourd'hui : voir ce qui est atroce ailleurs, mais oublier de regarder les horreurs en son sein. **Une violence qui fait des Victimes Innocentes, mais que l'on oublie bien vite !** Pas un mot (dans ce film) pour les Victimes d'enlèvement, de crimes gratuits, de viols et de violences collectives, qui commencent déjà dans nos écoles, voyant apparaître des criminels de plus en plus jeunes qui ne seront quasiment pas punis car on va leur trouver (en tout cas bien s'appliquer à chercher ...) des « circonstances atténuantes », chercher si la Victimes, d'une façon ou d'une autre, n'avait rien provoquée ; question d'essayer de disculper le criminel.*

Pour ces « monstres », **on nous parlera des Droits de l'Homme, mais pour la Victime décédée, il n'y a jamais de Droit de l'Homme.** Plus maintenant, puisqu'elle est morte, elle n'en a plus besoin. Et au moment de sa souffrance, de son enlèvement, de sa torture, de son viol... n'avait-elle pas droit au Droit de l'Homme ? Ne sont-ils pas bafoués à ce moment-là par des « monstres », qui eux, après, vont avoir maintes associations pour défendre leurs droits ?

La Victime est d'abord violentée, « tabassée », voir torturée et ensuite, la Justice offre toutes les possibilités aux « présumés coupables » pour se disculper. **La Victime reste là sans rien pouvoir faire**, n'ayant aucun droit (oh ! Elle a un avocat, qui reçoit les informations et les lui transmet), **elle regarde le « monstre » la traîner devant les tribunaux, la Cassation, avec des pourvois** pour « vice de procédure », ... et ce plusieurs fois **avant même le procès.** Mais elle, Victime, ne peut rien faire, elle attend ; tel « un mouton », elle attend la gorge serrée et les « tripes en nœuds ». Cela ne choque personne, c'est ainsi qu'est faite notre Justice.

Bien sûr, le film n'est pas fait pour affoler cette « mignonne » enfant. Pourquoi lui dire qu'elle n'atteindra peut-être pas ses 18 ans sans s'être faite rackettée, harcelée physiquement ou moralement, « tabassée », violentée voir violée, enlevée, assassinée. La France, telle une autruche, mais la tête dans le sable et s'arrange pour ne pas trop ébruiter d'informations sur les meurtres gratuits et les enlèvements. **Combien de personnes disparaissent chaque année ?** Il y a des chiffres mais personnes ne les publient ! N'affolons pas l'opinion publique, il faut qu'ils aillent sereinement payer leurs Impôts !

Les Impôts... L'an dernier j'ai dû porter ma fille, Karine, dans la case « décédée en 2001 (avez-vous idée de ce que l'on ressent lorsque l'on coche cette case ?) il y a une case prévue pour les militaires décédés. *Mais les Victimes, dans les statistiques, seront portées pour « mort naturelle ou accidentelle » ; Révoltant !... Elles n'ont pas choisies de devenir Victimes*, les militaires choisissent leur profession : ils ont les honneurs, les Victimes : l'oubli.

Le 25 Mai sera la seconde participation de la France à la **Journée Internationale des Enfants Disparus ou Sexuellement Exploités.** *Combien y a-t-il de monuments pour les Victimes afin d'y déposer une gerbe ce jour-là ?* La Région, le Département, la Commune... que font-ils ce jour-là ?

Karine était une jeune fille dynamique, serviable, et très sensible ; elle rêvait de ses 18 ans, voulait Vivre, être utile. Comment croyez-vous que l'on survive à un tel drame, alors que l'on sait que sa fille était prête à devenir une charmante jeune femme et qu'elle a dû souffrir atrocement parce qu'un « monstre » croise son chemin un dimanche après-midi, par hasard. Surtout lorsque vous avez

l'impression que dans l'esprit des gens, de l'Eglise, des politiques, ... **on classe la Vie de votre Enfant comme une fatalité** : le destin a « le dos large ».

Et l'on tourne la page.

Je vous joins un autre courrier à cette lettre*, lorsque vous aurez lu les deux, demandez-vous profondément, Monsieur le Sénateur, ce que peut ressentir une Victime ou ses proches...

Croyez que je vous remercie d'avoir pris le temps de parcourir ces lignes, je souhaiterai « discuter » plus longuement, sur les peines et la non-rétroactivité des lois lorsqu'elles sont défavorables aux criminels, sur... mais ce ne serait plus une lettre.

Dans l'attente d'un procès, d'un futur ? ... Avec le souvenir de ma fille, Karine, Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, mes respectueuses salutations.

Edith Schaaff

*courrier intitulé : Où est le Respect des Victimes ?

Le procès d'Appel

aura lieu à la Cour d'Appel de Nancy

Du 10 au 17 février 2006

Ce procès d'Appel sera la réplique du premier, on change juste de juridiction, de magistrats et de jurés, et on repart à zéro, comme si le premier procès n'avait jamais existé. On inflige donc aux Victimes un deuxième procès, avec les mêmes « acteurs », « pièce de théâtre dramatique » qui se rejoue quelques mois après, sous le regard impuissant des Victimes ou de leurs familles qui ne voient jamais arriver de période de sérénité.

Rappel : Les Parties Civiles (Victimes ou famille de Victimes) ne peuvent jamais faire Appel à un verdict de procès.

Les accusés, eux, ont droit de faire Appel dès que le verdict tombe, qu'ils soient assassins ou délinquants, reconnus coupable avec peine maximum ou non, c'est un droit qu'ils ont, un acquit, et bien sûr, ils en usent et en abusent sous les regards bienveillants d'avocats de la défense.